

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DUCT 19 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Cadres pour l'Entreprise (7e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Cadres Pour l'Entreprise ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement, en date du 18 mars 2013;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5^e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2013 à l'association Cadres Pour l'Entreprise (X06262 / 84721 / 2013_03138), 6, rue Albert de Lapparent 75007 Paris.

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (7^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.